

**« Fonds de dotation
Air France »**

**FONDS DE DOTATION
AIR FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
05 Octobre 2020
Procès-verbal**

Le Conseil d'Administration du fonds de dotation s'est réuni le 05 Octobre 2020 à 12h00, sur convocation individuelle adressée par le Président. La séance a eu lieu dans les bureaux d'Air France, aux Invalides.

PRÉSENTS

François Brousse, président

Cécile Vic, déléguée générale

Hubert de Dampierre, trésorier

François Xavier Ameye, commissaire aux comptes

ORDRE DU JOUR

- 1 – Bilan de l'activité 2019
- 2 - Présentation des comptes et approbation
- 3 – Présentation du programme 2020 et approbation

Monsieur le Président, François Brousse ouvre la séance.

1 – Rapport d'activité 2019

Cécile Vic fait un bilan des trois projets :

- L'association « À Chacun son Everest ! »,
 - L'association « Théodora »
 - L'association « Fly n'Kiss »
-
- Le projet de l'association A Chacun son Everest a été réalisé.
 - Le projet de l'association Théodora a été réalisé à 50% car l'association a cessé son activité en raison de difficultés financières, accentuées par la crise COVID. Le reliquat sera reporté sur l'activité 2020/2021.
 - L'association Fly n'kiss n'a pas pu réaliser ses journées de baptêmes de l'air en 2020 en raison de la crise COVID. Un avenant à la convention a été signée avec l'association pour reporter les journées en 2021.

2 – Présentation des comptes et approbation

Par Hubert de Dampierre

Ce rapport est soumis à l'assemblée et recueille l'approbation unanime du Conseil d'administration.

3 – Présentation du programme 2020 et approbation

❖ À Chacun Son Everest !

Chamonix

Séjours thérapeutiques pour enfants malades

8 000€

Depuis 1994, l'association « À Chacun Son Everest » organise des stages à la montagne pour des enfants atteints de cancer ou de leucémie. Elle s'appuie sur le parallèle fort et symbolique entre l'ascension d'un sommet et celle du chemin vers la guérison. Les enfants participent aux activités telles que randonnées, raquettes, ski de fond, parc aventure, chiens de traîneaux, escalade...

L'étape de "l'après-cancer" est déterminante pour l'avenir de chaque malade. Fort de ce constat, "À Chacun son Everest !" a imaginé des séjours uniques à Chamonix, intégralement pris en charge par l'association. En proposant aux enfants malades cet accompagnement global, psychologique et physique, l'objectif est de les aider à reprendre confiance en eux, à se réconcilier avec leur corps, à partager leur vécu et à retrouver un élan de vie pour un nouvel avenir.

L'association a sollicité un financement pour les stages 2020/2021 pour des enfants d'Ile de France, traités dans les services d'onco-hématologie pédiatriques de l'Hôpital Trousseau, de l'Hôpital Robert Debré et de l'Institut Gustave Roussy.

❖ **Association APEAS (Accompagner, Prévenir, Eduquer, Agir, Sauver)**

Ile de France

Création de vidéos de sensibilisation contre le harcèlement scolaire et les jeux dangereux

20 000€

L'association APEAS agit depuis 2002 pour lutter contre les accidents dus à des jeux dangereux par l'information des parents, la formation des professionnels et la prévention des enfants dans les classes et les centres de loisirs. Depuis 2014, elle est devenue très active dans la lutte contre le harcèlement scolaire. En France, près de 700 000 élèves seraient victimes de harcèlement scolaire et un nombre grandissant d'enfants expérimentent les jeux dangereux de plus en plus jeunes. Ce projet correspond au besoin de libérer la parole des jeunes enfants à l'aide d'une animation vidéo adaptée à leur âge, facilitant les séances de prévention sur ces deux thèmes très préoccupants. Ce nouveau projet répond aux demandes des enseignants depuis la maternelle jusqu'aux classes primaires et des professionnels de prévention afin d'être muni de supports efficaces et adaptés durant leurs interventions. APEAS sollicite la Fondation Air France afin de financer la réalisation de supports vidéo de prévention contre le harcèlement scolaire et les jeux dangereux à l'école. Ces vidéos seront adaptées aux jeunes enfants entre 5 et 10 ans. Elles seront utilisées dans le cadre de séances de prévention et de sensibilisation devant des groupes d'enfants en milieu scolaire et centres de loisirs. Des milliers d'enfants et des centaines de professionnels pourraient ainsi bénéficier de ces supports vidéos.

❖ **Association Joue-Moi de la musique**

Ile de France

Interventions musicales à l'Hôpital Necker-Enfants Malades

10 000€

L'Association Joue-Moi de la Musique a pour vocation de proposer des séances musicales aux enfants hospitalisés. Les musiciens intervenants sont tous des professionnels formés pour intervenir en milieu sensible dans les lieux de soins. Les musiciens interviennent à l'hôpital Necker-Enfants Malades en pré-anesthésie, au bloc opératoire, en pédiatrie générale (pneumo-allergologie, gastroentérologie) et dans le service d'épidermolyse bulleuse. Les enfants hospitalisés vivent un grand stress qui peut être atténué par les interventions artistiques venant ainsi égayer leur quotidien ou les moments difficiles telles que les périodes pré et post opératoire. Le projet soutenu permettra de renouveler les interventions "Musicothérapie" à l'hôpital Necker-Enfants Malades. Les enfants ont entre 0 et 17 ans. Des musiciens interviennent auprès des jeunes malades pour une pause musicale pleine de douceur et de découvertes. Plus de 300 enfants et leurs parents ainsi que les équipes soignantes pourront bénéficier de ces moments privilégiés.

❖ **Le Goéland – APHAF**

Ile de France

Sports adaptés pour les enfants handicapés

20 000€

L'association Le Goéland (Association des Personnes Handicapées, familles et amis, de la société Air France - APHAF) a pour but d'apporter une aide morale, administrative et financière aux personnes handicapées ainsi qu'à leurs familles, et de promouvoir toute action susceptible d'améliorer leurs conditions de vie. Suite aux succès rencontrés par les activités Handiski, Handineige et Joëlette, le Goéland propose d'élargir les offres pour les enfants handicapés du personnel de la Compagnie qui, souvent, ne peuvent pas bénéficier des offres du CCE du fait de leurs particularités. Ces activités visent l'épanouissement des enfants, la découverte, le dépaysement et le développement de la confiance en soi à travers la pratique des sports de montagne et de mer. Elles visent également à renforcer le cadre familial dans un contexte de loisirs spécialement étudié pour eux. Afin d'apporter un apprentissage et un accompagnement de qualité, l'association met les familles en relation avec des moniteurs bénévoles de l'ASAF qualifiés handisport, et avec d'autres bénévoles locaux qui seraient formés. La subvention permettra l'achat de matériel et équipements adaptés ainsi qu'à la formation de bénévoles. Elle permettra aussi d'aider les familles en difficulté à financer les séjours pour leur enfant.

Ces projets sont votés à l'unanimité

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion est levée à 13h00

Fonds de dotation Air France

Fonds de dotation

2 rue Esnault Pelterie, 75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Fonds de dotation Air France

Fonds de dotation

2 rue Esnault Pelterie, 75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux administrateurs du Fonds de dotation Air France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Air France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier le 11 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

Constantin Associés



Nicolas DE COSTER

FONDS DE DOTATION AIR FRANCE

ETATS FINANCIERS

Exercice 2019

Siège social : Esplanade des Invalides, 2 rue Esnault Pelterie, 75 007 Paris
Siège administratif : 45, rue de Paris, 95 747 Roissy CDG Cedex

BILAN

FONDS DE DOTATION AIR FRANCE

Bilan au 31/12/2019

ACTIF	2019			2018	PASSIF	2019	2018
	Divers	Amortissement et provisions	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE :							
Matériel informatique	0	0	0	0	Dotation initiale	0	0
Mobilier	0	0	0	0	Report à nouveau	31 695	24 487
					RESULTAT DE L'EXERCICE	7 774	7 208
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0	FONDS PROPRES	39 469	31 695
					FONDS DÉDIÉS	50 000	50 000
Air France	0	0	0	0	Compte courant Air France	0	0
Autres clients	0	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	0	0
					Créditeurs divers	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Charges à payer	24 042	17 527
Banque					Banque		
Compte sur Livret	0		0	0		0	0
Compte Courant	113 511		113 511	99 223			
Caisse	0	0	0	0			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	113 511	0	113 511	99 223	TOTAL DETTES	24 042	17 527
	113 511	0	113 511	99 223		113 511	99 223

COMPTE DE RESULTAT

FONDS DE DOTATION AIR FRANCE						
COMPTE DE RESULTAT			31/12/19			
LIBELLE	2019	REPARTITION		2018	REPARTITION	
		Frais Communs	Programmes		Frais Communs	Programmes
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Dons provenant extérieurs	56 130	0	56 130	64 820	0	64 820
Vente d'uniformes	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	56 130	0	56 130	64 820	0	64 820
Fournitures	0	0	0	0	0	0
Travaux informatiques sous traités	0	0	0	0	0	0
Assurances	0	0	0	0	0	0
Documentation générale	0	0	0	0	0	0
Frais de séminaires, conférences	0	0	0	0	0	0
Personnel mis à disposition	0	0	0	0	0	0
Honoraires / Rémunérations diverses	50	0	0	250	0	0
Annonces et insertion	0	0	0	0	0	0
Relations Publiques (Expositions, vidéo...)	0	0	0	0	0	0
Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0
Transport	0	0	0	0	0	0
Missions, voyages et déplacements	0	0	0	0	0	0
Invitations et réceptions	0	0	0	0	0	0
Frais postaux	0	0	0	0	0	0
Frais bancaires	366	366	0	362	362	0
Dons et cotisations	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
Salaires et traitements	0	0	0	0	0	0
Charges sociales	0	0	0	0	0	0
Subventions accordées - programmes de l'année	48 000	0	48 000	57 000	0	57 000
Subventions accordées sur ex. antérieurs	50 000	0	50 000	50 000	0	50 000
Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	38 416	366	38 000	107 612	362	107 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	(42 226)	(366)	(41 810)	(42 792)	(362)	(42 180)
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0
SOLDE INTERMEDIAIRE	(42 226)	(366)	(41 810)	(42 792)	(362)	(42 180)
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	0			0		
Report des ressources non utilisées autres	50 000		50 000	50 000		50 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées						
RESULTAT	7 774	(366)	8 130	7 208	(362)	7 820

ANNEXE

OBJET SOCIAL

Recevoir ou gérer des biens et des droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Il affecte ces biens et droits au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, mises en œuvre directement ou par d'autres organismes sans but lucratif, dans le cadre d'activités sociales et humanitaires en faveur de l'enfance (0-20 ans) malade, handicapée ou en grande difficulté. Toutes les activités financées par le fonds de dotation devront se faire dans le cadre de projets d'éducation, de formation et de prévention.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et complété des règlements subséquents, en tenant compte des dispositions réglementaires : règlement n° 99.01 du 16 février 1999 émis par le Comité de la réglementation comptable (relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendances des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dérogations

Il n'y a pas eu de dérogations aux règles et méthodes comptables.

BILAN

1.1 Actif immobilisé

Néant

1.2 Clients

Aucune créance

1.3 Banque.

Compte bancaire 113 511 €

1.4 Fonds dédiés : 50 000 €

1.5 variation fonds propres

	Situation fin 31/12/2018	Résultat	Mouvements	Situation fin 31/12/2019
Report à nouveau	24 487		7 208	31 695
Résultat de l'exercice	7 208	7 774	-7 208	7 774
	31 695	7 774	0	39 469

1.6 Charges à payer

D'un montant de 24 042 € composé pour 10 000 € du projet « A chacun son Everest », 8 000 € du projet « Association Théodora », 6 000 € du projet « Fly N'Kiss » dont les versements de la deuxième tranche s'effectueront sur 2020 et pour 42 € de frais bancaires prélevés par la Société Générale sur janvier 2020.

COMPTES DE RESULTAT

2.1 Produits

Les produits d'exploitation correspondent au versement de la M.N.P.A.F à hauteur de 50 000 €.

2.2 Charges

Les charges sont constituées par les frais bancaires.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.

EVENEMENT POST-CLOTURE.

Néant.

0-0-0-0
-0-0-
0